

LE PUBLICISTE.

TRIDI 3 Fructidor, an VIII.



Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est de 15 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, & 50 fr. pour l'année.

Les lettres & les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins, à Paris

ITALIE.

De Naples, le 12 juillet, (25 messidor).

On attend ici sous peu 9000 Russes.

La gazette de cette ville dit que le 22 juin (3 messidor) le corps des alliés qui faisoit le blocus de Malte, jeta des bombes dans la ville. « On espère, ajoute cette feuille, qu'elle sera bientôt prise; car on fait des dispositions pour lui donner l'assaut ».

De Turin, le 29 juillet (10 thermidor).

Les bandes d'assassins qui infestoient nos environs, s'étoient éloignées à l'approche des détachemens de troupes qui avoient été envoyés à leur poursuite; mais elles viennent de reparoitre tout à-coup aux environs de Chivasso, où elles ont massacré sept français. Pour réprimer ces brigands, le général Massena a nommé une commission chargée de juger & de punir militairement les brigands qui infestent les routes du Piémont.

Un autre rassemblement s'est formé à Canale, & a obligé tous les agens paisibles de s'éloigner de cette contrée. Il est parti hier d'ici un corps de troupes, qui a l'ordre de saisir & d'amener à Turin les chefs des séditieux.

Du 2 août (14 thermidor). — Les assassins se multiplient de la manière la plus effrayante: on a trouvé avant-hier plusieurs hommes assassinés sur la route de Settimo, près la Stura.

Les généraux Turreau & Serras se sont mis en marche avec des corps de troupes considérables pour les provinces d'Albe & d'Asti, où ils doivent établir le régime républicain.

On fait dans le Piémont & dans la Cisalpine de grands préparatifs militaires, qui paroissent annoncer comme prochaine la reprise des hostilités. Cependant le bruit est général que les préliminaires de paix ont été signés.

AUTRICHE.

Extrait d'une lettre de Vienne, du 4 août (16 thermidor).

Le lord Minto reçut, il y a trois ou quatre jours, des dépêches de Londres, du 13 juillet, qu'il s'empressa de communiquer à M. de Tangut, avec lequel il eut une longue conférence. Dans ces dépêches, le cabinet de Saint-James consent à entrer en négociation pour une paix générale de concert avec l'empereur, mais avec quelques restrictions, S. M. B. étant d'ailleurs déterminée à faire tous les sacrifices nécessaires pour soutenir la guerre avec vigueur, si le gouvernement français annonce des prétentions trop

exorbitantes, offre dès ce moment à l'empereur un subsidé extraordinaire de 10 millions de liv. sterl. Malgré ces offres séduisantes, notre ministre incline à la paix, & l'on attend impatiemment la réponse définitive du gouvernement français aux dernières dépêches qui ont été adressées à M. de Saint-Julien à Paris. Dès que cette réponse sera arrivée, M. le comte de Lehrbach doit partir d'ici pour aller (on ne dit pas où, mais on présume que c'est à Paris,) mettre la dernière main à la paix définitive dont l'Europe a si grand besoin.

ALLEMAGNE.

Extrait d'une lettre de Stutgard, du 10 août (22 thermidor).

Les affaires intérieures du duché de Wurtemberg ont acquis tant de célébrité, & on a répandu dans le public tant de notions erronées sur l'état de ce pays, qu'un précis exact de sa situation ne pourroit pas déplaire à vos lecteurs:

La diète générale du pays de Wurtemberg, convoquée en 1797, devoit son existence à la paix de ce duché avec la France, & à l'accroissement de la dette nationale par les contributions exigées par les troupes françaises & les nombreuses réquisitions fournies aux troupes impériales. Il s'agissoit de prendre des mesures pour le paiement de ces dettes. On vouloit en même-tems examiner la conduite des membres des deux comités, qui avoient, d'après la constitution, géré les affaires du pays pendant tout le tems que la diète n'avoit pas été assemblée, & dont l'un, le comité particulier, étoit exclusivement chargé de l'administration de la caisse & des relations extérieures; & l'autre, le comité général, dont le comité particulier faisoit partie, de l'administration intérieure & sur-tout des contributions. Ces deux comités étoient accusés par l'opinion publique d'avoir transgressé leurs pouvoirs, & d'avoir accordé sans objet des sommes considérables au duc alors régnant. Les esprits étoient échauffés de part & d'autre; ce fut dans cette situation des affaires que la diète s'assembla. Les comités employèrent tous les moyens pour se maintenir. Il s'éleva une lutte entre eux & les membres les plus influens de la diète; la victoire ne fut pas toujours indécise, car la cour resta neutre & ne protégea alors aucun de ces deux partis; les comités furent dissous & remplacés par d'autres membres généralement estimés.

Les discussions ultérieures de la diète & l'esprit démocratique qui anima ses principaux membres, portèrent la cour à la résolution de changer de système: elle opposa aux délibérations de la diète une résistance inattendue, & rejeta toutes les propositions de cette dernière, d'après un plan combiné d'avance. Une guerre ouverte éclata alors entre la cour & les états. Ces derniers nommèrent un député particulier. Le mot d'aduc Frédéric-Eugène arriva sur ces entrefaites. Son successeur, le duc actuel, proposa de nommer, de part & d'autre, de nouvelles députations pour arranger à l'amiable toutes les difficultés. Ces députations entrèrent en conférence. Le comité se justifia suffisamment près la diète, qui de son côté proposoit de s'ajourner, en nommant un comité général pour la direction des affaires pendant sa séparation; à quoi le duc ne voulut point consentir; de manière que la diète resta assemblée, quoiqu'elle prévît qu'elle seroit condamnée à une inactivité complète & que les dépenses en seroient considérablement augmentées.

C'étoit le moment de la dissolution du congrès de Rastadt & la reprise des hostilités entre la France & l'Autriche. Le duc, ennemi secret de la république française, rouloit avec elle, sans entrer le-dessus en conférence avec la diète, ce qui étoit absolument contraire à la constitution. Il conclut des traités de subsidés avec le roi d'Angleterre & l'empereur, renvoya les conseillers intimes (ministres) Woodworth & Hoffmann, qui s'étoient ouvertement déclarés pour le maintien de la paix, insista sur une levée de 4000 hommes & sur l'organisation de la levée

en masse, & fit partir un corps de troupes pour renforcer l'armée autrichienne. La diète fit des représentations à ce sujet, mais ses députés ne furent pas même admis à l'audience, & comme elle continua à défendre ses droits, elle fut entièrement dissoute le 12 novembre 1799. Pendant que la diète se concertoit sur les mesures à prendre dans ces circonstances, & qu'elle donnoit à ses comités les instructions nécessaires, un secrétaire du duc entra dans la salle de ses séances & lui ordonna de se séparer sur-le-champ, sans quoi les troupes rassemblées à une petite distance, les y contrediroient par la force. Ainsi finit cette diète, fameuse dans les annales du duché de Wurtemberg.

Le duc tenta alors une action contre les états, près le conseil aulique à Vienne, sous le prétexte que les états lui avoient refusé des troupes pour la guerre d'Empire, & qu'ils s'étoient iniquement mêlés dans les affaires du gouvernement. Le conseil aulique de Vienne reconnu depuis long-tems de tout l'Empire comme un instrument du ministère autrichien, condamna les états à fournir leur contingent; le duc leva de suite 4000 hommes par voies de rigueur.

Cependant les événemens de la guerre avoient changé la face des choses. Les Russes étoient chassés de la Suisse, & la Souabe menacée d'une invasion, tant du côté de l'Helvétie, que du côté du Haut-Rhin, par le général Lecourbe, dont les troupes occupoient déjà Heilbronn, Wisloch, &c. Le duc étoit sur le point de quitter le pays, & on savoit que les généraux français avoient déclaré qu'ils en tireroient une vengeance éclatante. Le comité particulier des états, chargé spécialement de protéger le duché que son souverain alloit quitter, envoya M. Cotta, libraire de Tubingue, à Paris, pour s'informer si les menaces des généraux français contre le Wurtemberg étoient autorisées par le gouvernement, & pour aviser aux moyens de sauver la patrie de la ruine totale dont elle étoit menacée. En même tems le consulat, M. Batz, fut envoyé à Vienne pour défendre les droits des états au conseil aulique contre les usurpations du duc. L'invasion, dont on étoit menacé par les Français, n'eut pas lieu; les troupes respectives entrèrent en quartier d'hiver.

M. Batz fut arrêté à Vienne sur la réquisition du duc, transporté à Stuttgart, & jeté dans une prison. Le duc nomma une commission, qui devoit examiner cette commission; après avoir subi un interrogatoire qui dura plusieurs heures, il obtint la permission de retourner à Tubingue. Le duc ordonna alors que tous les membres des deux comités rendroient compte à cette commission, par lui nommée, de la conduite qu'ils avoient tenue pendant toute la durée de la diète. C'étoit encore un renversement de tous les principes.

Enfin, le 12 avril 1800, les deux comités furent invités à se rendre dans le conseil intime (ministère), où on leur annonça que le duc leur donnoit leur démission. En même tems tous les fonctionnaires des états reçurent l'ordre le plus sévère de ne plus reconnaître ces comités, & les deux conseillers des états, également indépendans du duc, furent aussi par lui suspendus de leurs fonctions.

Le duc convoqua une nouvelle diète, qui s'assembla le 29 avril. Les membres des anciens comités en furent nominativement exclus par la cour; les députés n'étoient composés que de partisans de l'autorité ducal & des créatures des ministres.

Les bons citoyens qui s'étoient déclarés pour le maintien de la constitution, contre les usurpations du duc, furent arrêtés & conduits, avec le malheureux Batz, à la forteresse bavaroise de Rothenberg, où ils se trouvent encore enfermés.

Le duc est, en ce moment, à Erlangen, avec son favori, le comte de Koppelin, détesté dans le duché de Wurtemberg. Ses ministres sont restés à Stuttgart. Jusqu'ici la tranquillité n'a pas été troublée, mais il existe une grande fermentation, & il se pourroit bien qu'on choisisse ce moment pour opérer quelques changemens, non pas dans la constitution, qui est très-bonne, mais dans le personnel.

Du 12 août (24 thermidor). — Le citoyen Manias, ministre de la république française près le cercle de Souabe, qui se trouve à Carlsruhe depuis quelques jours, a, dit-on, demandé au margrave un emprunt d'un million pour la république française. On ne doute pas que ce prince ne souscrive à cette demande, quoique ses finances soient en mauvais état.

L'incendie de la forêt Noire n'étoit pas encore éteint avant-hier. Mais on est parvenu à couper le feu, & l'on ne craint pas qu'il fasse des progrès ultérieurs. Ses ravages ont porté principalement sur les domaines du duc de Wurtemberg. Un espace de 6 lieues carrées contenant 36 mille arpens de forêts, a été la proie des flammes.

Le général Moreau a imposé une forte contribution sur

notre duché. On en ignore la quotité. Des députés sont partis pour en obtenir la modération, & n'ont point été admis; les uns disent parce que le duc a écrit au général une lettre peu mesurée, les autres croient que ce général a des ordres précis de son gouvernement, vivement affecté de ce que le duc a rompu la paix, sans autre motif que sa haine pour la république française.

De Hanau, le 12 août (24 thermidor).

On apprend de Francfort, que M. Guaita, que le magistrat avoit envoyé à Paris, en est de retour, & qu'il y a eu aussi-tôt une assemblée extraordinaire du conseil général, du collège des 51, de celui des 9, & des autres collèges. On croit hier généralement que les troupes françaises quitteroient cette ville; ce qui est certain, c'est que dans l'après-midi, il en sortit un ou deux bataillons & quelques escadrons par le pont de Sachsenhausen. Mais suivant quelques lettres de Francfort, ces troupes devoient être remplacées par des troupes bataves; suivant d'autres, il ne doit rester dans la ville de Francfort que deux compagnies, & seulement jusqu'à la foire.

Les Anglais levent dans plusieurs endroits de la Franconie, un corps de chasseurs, dont la capitulation, avec chaque recrue, porte qu'il sera pendant sept ans au service de S. M. B. pour être employé par-tout où elle le jugera à propos; que chaque soldat aura 11 florins d'engagement aussi-tôt que sa compagnie sera formée; 24 kreutzers de solde par jour, du moment où il sera arrivé au dépôt; & 35 kreutzers par jour, du moment où le régiment se mettra en marche: on ne prendra point les déserteurs autrichiens ni mayençais. En conséquence de ce dernier article, les transports de recrues sont exactement visités par les postes autrichiens & mayençais; & s'il s'y trouve quelques déserteurs de leurs troupes, ils sont aussi-tôt arrêtés.

De Francfort, le 15 août (25 thermidor).

Le général Angereau a reçu hier, à son quartier-général d'Hoehs, une députation de notre ville, qui est venue lui demander la libre circulation des hommes & des choses; il y a consenti de bonne grace.

On parle d'un voyage du général Souham à Paris.

Des lettres de Vienne annoncent qu'un courrier français y avoit apporté, vers la fin de juillet, l'*ultimatum* du premier consul Bonaparte, qui a accepté la médiation de la cour de Berlin. On prétend que la cour de Pétersbourg fait encore quelques difficultés par rapport à la république de Venise.

D'ici à huit jours nous aurons la réponse définitive de la cour de Vienne aux propositions du premier consul.

Suivant des lettres d'Altona, le projet de neutralité armée n'a été adopté jusqu'ici que par les cours de Pétersbourg & de Stockholm: celle de Copenhague paroît vouloir suivre le même plan de conduite qu'elle a tenue depuis le commencement de la guerre; & le cabinet de Berlin a, dit-on, déclaré à M. de Buxhoeven que l'intention du roi étoit de maintenir sa neutralité par la voie des négociations.

REPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye, le 16 août (28 thermidor).

Les lettres que nous avons reçues ce soir de l'Allemagne portent qu'une flotte anglaise de cinq vaisseaux de ligne, de construction hollandais, ayant à leur suite beaucoup de vaisseaux de transport, dont on n'a pas encore pu distin-

ter le nombre, se trouve depuis hier à la vue du port de ladite ville.

Il est arrivé hier; au général Victor, un courrier qui lui a apporté des dépêches du général Osten, commandant les troupes en Zélande,

REPUBLIQUE FRANÇAISE.
ARMÉE DE RÉSERVE.

Extrait d'une lettre de l'adjudant-général Dauvergne, sous-chef de l'état-major-général.

Au quartier-général de Conternon,
le 28 thermidor, an 8.

Le conseiller d'état Brune, commandant en chef l'armée de réserve, a reçu, le 27 de ce mois, l'ordre de partir sur-le-champ pour aller prendre le commandement de la brave armée. Ce général, avant son départ, a remis le commandement de l'armée de réserve au général Canclaux, inspecteur-général de cavalerie, militaire estimable sous tous les rapports, & qui a donné, dans toutes les occasions, des marques non équivoques de son dévouement à la chose publique.

Le général en chef Brune, avant de quitter l'armée de réserve, a donné l'ordre à la 4^e demi-brigade provisoire d'Orient, & au premier bataillon des volontaires de la réserve, de partir pour l'armée d'Italie. Ces corps seront remplacés par un pareil nombre de troupes de l'armée d'Italie, qui auront besoin de se refaire en France.

Cette petite colonne est dirigée sur Milan, sous les ordres du général Clément, & de l'adjudant-général Dauvergne.

Les services signalés que le général en chef Brune a rendus dans différentes armées, & particulièrement à celle d'Italie, sont des garans certains des nouveaux triomphes qu'il prépare à son pays.

Signé, DAUVERGNE.

De Murat, le 24 thermidor.

La caisse nationale a été volée hier à deux lieues d'ici, aux pieds du Cantal, par cinquante brigands bien armés & bien équipés. Un gendarme a été tué & un autre dangereusement blessé. Quelque célérité qu'aient mise les autorités constituées à poursuivre les voleurs, on n'a pu les atteindre dans les profondes cavités de la montagne qui leur servent de retraite & d'asyle.

De Stenay (Meuse), le 25 thermidor

Un loup est entré dernièrement dans cette ville, à dix heures du soir, & a enlevé un fort beau chat qui prenoit paisiblement le frais sur la porte de son maître. Un chat! qu'on n'en rie pas. . . Si on n'y prend garde, cet hiver les loups viendront enlever nos enfans. On prétend que le bruit du canon a fait refluer ces animaux de l'Allemagne sur nos frontières. Dès que les moissons seront finies, nos concitoyens se proposent d'en faire une chasse générale. Depuis l'enlèvement du chat, il s'en ont déjà tué quatre.

De Paris, le 2 fructidor.

Un accident bien déplorable vient d'arriver dans une maison qui faisait autrefois partie du couvent de la Ville-Evêque. Cinq enfans regardoient par une fenêtre du troisième étage, appuyés sur une planche de traverse qui se trouvoit peu solidement établie. La planche a fléchi sous la pression des enfans; tous les cinq sont tombés ensemble sur le pavé de la cour. Deux sont morts sur la place; les trois autres sont très-dangereusement blessés. Quatre appartenaient à la même mère qui dans ce moment étoit malade

dans son lit. Ce malheur doit éveiller l'attention de tous les citoyens, de ceux sur-tout qui ont des enfans. Dans les vieilles maisons, & plus particulièrement dans les habitations des classes pauvres, il n'y a souvent pour appui aux croisées que des traverses de bois vieilles ou mal scellées dans les murs.

— Ceux qui se désoloient de voir le jardin du Luxembourg encombré de pierres énormes & coupé par des excavations profondes, apprendront avec plaisir la nouvelle des ordres que la commission du sénat conservateur a donnés pour combler les unes, enlever les autres, & remplacer le tout par des nouvelles plantations, des bassins, des vases & des statues. L'architecte Chalgrin est chargé de la direction de ces travaux, & l'on peut se fier à son goût pour bien augurer de leur succès.

— Nous avons imprimé il y a quelques jours que, le 29, le thermomètre de Réaumur s'éleva à 31 degrés; on nous écrit aujourd'hui qu'il ne s'est élevé qu'à 27. . . . La différence des instrumens, ainsi que celle de leur position, a pu en établir une autre dans les observations; d'où il suit que pour éviter toute erreur en ce genre, nous ne prendrons désormais d'autres renseignemens que ceux fournis par l'Observatoire de Paris.

— 1^o. Indiquer les substances indigènes, minérales & végétales qui peuvent fournir le principe colorant applicable aux soies, cotons, lins, chanvres, laines & papiers; 2^o. exposer les procédés pour extraire, fixer, aviver les couleurs que peuvent fournir les substances simples, indigènes, qui ne sont pas encore connues dans l'art de la teinture, tel est le sujet du prix qui a été proposé l'athénée de Lyon dans sa première séance. . . . Ce prix, consistant en deux médailles d'or, de 500 fr. chacune, dont la seconde est fournie par le citoyen Verninac, sera décerné dans la séance publique du 24 messidor.

— La feuille d'Eure & Loire raconte & garantit le fait suivant: dans un champ appartenant au citoyen Girard, vigneron à Chartres, un grain de bled a produit 57 épis, qui battus, ont rendu 1,635 grains. L'histoire naturelle du bled est remplie de faits plus extraordinaire que celui-là.

Pline raconte qu'un des intendans d'Auguste lui envoya d'Afrique un pied de bled composé de 400 tiges, toutes provenues d'un seul & même grain.

Le gouverneur de Bisance envoya à Néron un autre pied, composé de 340 tiges.

M. Buc'hoz, dans la cinquième lettre sur les végétaux, dit avoir vu dans les mains d'un laboureur de Castelnaudary, une tresse de bled, composé de 117 tiges, dont chacune avoit cinq pieds de hauteur, & portoit un épi contenant 60 grains; en tout 7,020 grains.

Les naturalistes de Paris se souviennent encore d'avoir vu dans un petit terrain du faubourg Saint-Antoine, toutes les trousses d'un bled qu'on avoit fait tremper dans une liqueur végétale avant de le semer, composées de 60 à 80 épis. La nature n'est avare que pour ceux qui ne savent pas solliciter ses dons.

— Nous apprenons, par une lettre de Toulouse, que le journal de cette ville a été supprimé, comme prévenu de fomenter les divisions, d'avilir les fonctionnaires publics, de répandre de fausses alarmes sur la situation publique du département de la Haute-Garonne, enfin d'être vendu à des hommes qui ne valent point de gouvernement. Ce dernier

motif explique les autres & ne laisse plus de doute sur la nature & les opinions du journal supprimé.

— De tous côtés on se plaint de la longue sécheresse et de l'extrême chaleur : ces plaintes ne diminuent pas le mal, mais elles soulagent le patient. Une lettre de la Haye nous apprend que toutes les prairies hautes de la Hollande sont tellement brûlées, qu'on a été obligé d'en retirer les bestiaux & de les nourrir dans les étables.

— On dit que l'électeur Palatin a fait offrir au général Lecourbe douze beaux tableaux de sa galerie. Ainsi, les généraux Romains, après avoir fait respecter leur patrie par les armes, y rentroient couverts de lauriers & enrichis des productions des arts & de la nature. Lucullus y rapportoit le cèrisier du Pont, & Mummius les vases de Corinthe.

PRÉFECTURE DE POLICE.

Le préfet de police, instruit que quelques hommes à tête ardente, ignorant la main qui les pousse, & qui, lorsque le gouvernement s'occupe de nous donner la paix extérieure, voudroit les exciter à quelque acte de délire pour alimenter les feuilles anglaises & leur donner matière à parler encore de mouvemens & de troubles dans l'intérieur & sur-tout à Paris, lorsque tout le monde est tranquille & content, a fait arrêter le nommé Lemery, médecin, déjà détenu au 20 brumaire, & que les avis de la police n'ont pas rendu plus circonspect.

Le nommé Château qui favorisoit les réunions de ces frénétiqes a aussi été arrêté, ainsi qu'une femme Chaumette, autrefois tricoteuse aux jacobins & qui leur servoit d'agent secret.

— Le 29 thermidor au soir, un enfant âgé d'environ 15 ans, qui se baignoit près le quai des Morfondus, s'exposa imprudemment au courant de la rivière, & bientôt disparut. Un autre enfant qui n'avoit que douze ans, se précipite au milieu de l'eau, plonge jusqu'à cinq fois, & le ramene enfin. Ce jeune citoyen se nomme Merselleau.

Peu de jours avant, une femme occupée à laver du linge au port Saint-Paul, tomba dans la rivière & se trouva aussitôt embarrassée sous la levée du bateau à lessive. Elle alloit périr, lorsqu'un jeune homme, nommé Dubois, garçon menuisier, ne consultant que sa sensibilité, se précipite sous la levée, dégage la personne en danger, & la ramene jusqu'à son domicile.

CONSEIL D'ÉTAT.

Séance du 2 fructidor.

Elle a été présidée par le premier consul, les deux autres présens.

Quatre projets d'arrêtés présentés par la section des finances, ont été adoptés sans discussion.

Le premier porte, que le préfet du département de la Meuse donnera son avis sur la demande faite par le citoyen Claudot, d'être autorisé à extraire de la mine, dans deux cantons du bois de Thumois, appartenant à la nation.

Le deuxième porte, que le préfet du département de la Haute-Saône sera consulté sur la demande de la commune de Froide-Courche, d'être autorisée à tenir en culture 50 hectares défrichés dans le quart en réserve de ses bois.

Le troisième porte que le préfet du département du Bas-Rhin donnera son avis sur un rapport tendant à mettre en jugement l'agent national de la commune de Richelieu, prévenu de délits forestiers.

Le quatrième porte que le préfet du département de la Charente-Inférieure donnera son avis sur la demande faite par les boulangers de la ville de la Rochelle, d'indemnités pour les pertes par eux éprouvées, en 1786, 1788 & 1789, à la suite des émeutes occasionnées par les nouvelles taxes du pain.

Le conseil a discuté & adopté quatre autres projets présentés par la même section.

Le premier porte qu'il sera procédé à une nouvelle estimation des biens soumissionnés par Pierre Vaurecime, & qu'elle ne pourra être moindre du produit résultant des quittances de fermages de 1790, en y ajoutant la valeur de la dime.

Le second porte qu'il n'y a lieu à délibérer sur une réclamation du citoyen Flouret, contre deux arrêtés du directoire exécutif, qui décident que la soumission du citoyen Conte, faite concurremment avec le réclamant, doit lui être préférée.

Le troisième annule un arrêté de l'administration centrale du département du Morbihan, du 7 frimaire an 7, & maintient la vente faite à la veuve Bombard.

Le quatrième annule une décision du ministre des finances, en date du 18 pluviôse an 6, & maintient les ventes faites à Joseph Dencout Faucon & autres.

La section de marine présente trois projets d'arrêtés, dont les consuls ont ordonné l'impression. Le premier est relatif à la formation de la liste d'activité dans le service de la marine pour l'an 9.

Le second est relatif à l'exécution du règlement du 26 thermidor, sur les officiers de vaisseaux.

Le troisième est relatif aux uniformes de la marine.

La section de la guerre a présenté un projet de règlement relatif aux divisions militaires de l'intérieur de la république. Il a été discuté & adopté.

TRIBUNAT.

Séance du 2 fructidor.

Le bureau a été renouvelé. Andrieux est président; Mathieu, Say, Carite-Bouteville sont secrétaires.

Il y a eu ensuite comité secret pour des objets qui concernent le tribunal.

Bourse du 2 fructidor.

Rente provis. 21 fr. 75 c. — Tiers consol., 52 fr. 50 c. — Bons $\frac{2}{3}$, 1 fr. 57 c. — Bons d'arrérage, 85 fr. 25 c. — Bons pour l'an 8, 85 fr. 38 c. — Syudicat, 64 fr. 50 c. — Coupures, 60 fr. 60 c.

Histoire Naturelle des Poissons, par le citoyen Lacépède; tomes 5 & 4, in-12. P. ix, 6 fr. 50 cent. brochés en carton. A Paris, chez Plassan; Imprim.-Libr., rue du Cimetière-André-des-Arts, n°. 10.

Le tome 2 in-4° a paru il y a un mois.

Les tomes 5 & 6 qui termineront cet important ouvrage, seront publiés en frimaire prochain.